

FEDERATION CULTURELLE WALLONNE ET PICARDE DU HAINAUT CONCOURS DE POESIES DESTINEES AUX ENFANTS

REGLEMENT

1. Dans le cadre de son centenaire, la Fédération Culturelle Wallonne et Picarde du Hainaut organise en collaboration avec le CHADWE, un concours littéraire de poésies principalement destinées aux enfants âgés de douze ans au maximum.

2. Chaque concurrent présentera ses oeuvres sous forme d'un petit recueil regroupant 5 poésies. Toutes les oeuvres seront inédites.

4. Les thèmes et la forme sont laissés à l'entière liberté des auteurs; les 5 poésies présentées ne doivent pas nécessairement aborder le même sujet mais feront cependant preuve d'une certaine unité (ex : les animaux, les jeux, les sentiments, ...).

5. Les textes doivent être écrits dans l'une des langues régionales en usage dans la province de Hainaut. Les auteurs devront utiliser une langue de grande qualité; l'usage des règles orthographiques Feller est recommandé.

6. Les oeuvres devront être adressées à
Madame Agnès Bataille-Quertinmont
8, place de Graty
7830 – GRATY (tél. 067 / 45 81 70)
pour le 28 février 2010.

L'envoi s'effectuera en 3 exemplaires. L'auteur joindra à son envoi une fiche reprenant ses nom et adresse, n° de téléphone ainsi que le titre du recueil présenté.

7. Le Bureau de la Fédération est chargé de constituer le Jury. Les décisions de celui-ci seront sans appel.

Il pourra attribuer des récompenses et prix, notamment en espèces, pour un montant prévisible de 300 €.

8. Les résultats du concours seront proclamés à Mouscron, fin avril 2010, dans le cadre d'une manifestation marquant le centenaire de la Fédération.

9. Les meilleurs textes seront publiés par la Fédération et le CHADWE sous forme d'un recueil destiné, notamment, à récompenser les enfants qui participent aux concours de récitations wallonnes.